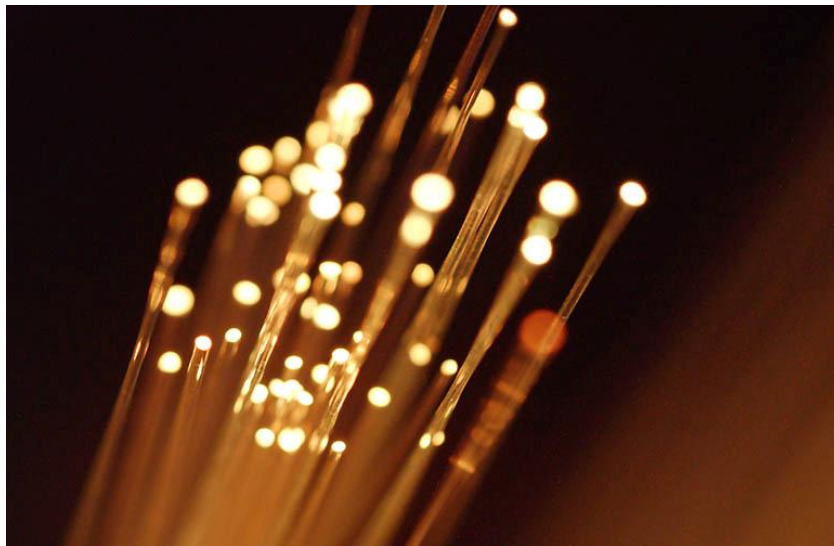


# TIC : vers la résorption des zones blanches



**La Communauté de Communes a décidé de traiter la problématique des zones non desservies en ADSL, dites "zones blanches" sur notre territoire.**

Dix communes (Asques, Belbèze, Castéra-Bouzet, Cumont, Esparsac, Glatens, Lamothe-Cumont, Mansonville, Sérignac, Vigueron) sont concernées et éligibles à l'appel à projet "Midi-Pyrénées Numérique". Ce programme permet le co-financement (Région, Département, Communauté de Communes) d'une couverture haut-débit des territoires concernés dès lors que le taux de couverture dans les communes est inférieur à 80%.

Pour répondre aux préoccupations des communes, des habitants, des entreprises, la Communauté de Communes a pris la compétence "Résorption des zones blanches dans le domaine des télécommunications" et assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

L'opérateur sera retenu début 2008 ; le déploiement pour une couverture ADSL sera opérationnel en cours d'année.